

Services optionnels

La paie à façon

Le CDG 21 réalise pour vous le traitement informatisé des paies : bulletins de salaire et indemnités des élus, après avoir vérifié la conformité de la demande.

Cela représente 65 € de l'heure de saisie des dossiers lors de l'adhésion, puis 10,50 € par bulletin et par mois. La reprise des données se fait sur devis.

Mission expertise paie

Le CDG 21 peut vous aider dans le cas de régularisation sur plusieurs années sur des cotisations, sur du supplément familial de traitement, pour une rémunération, ... pour un coût de 65 euros ou 88 euros de l'heure, selon le spécialiste mis à disposition.

Médecine préventive

Chaque collectivité ou établissement public doit adhérer à un service de médecine préventive pour son personnel, le CDG 21, qui suit plus de 7000 agents, met à votre disposition des médecins du travail, un psychologue du travail, deux spécialistes en prévention des risques professionnels et un ergonome. Le coût représente 0,42 % de la masse salariale, et le coût de l'acte médical pour une analyse ou un examen complémentaire.

Prévention hygiène et sécurité

Les préventeurs du CDG participent aux comités sociaux territoriaux locaux, animent le réseau des assistants de prévention des collectivités et établissements publics affiliés. Un ensemble de fiches pratiques est à votre disposition. Ils interviennent pour le Document Unique, rédaction et mise à jour : 65 € ou 88 € de l'heure selon le spécialiste mis à disposition.

Diagnostic RPS : 65 € de l'heure.

L'agent chargé de la fonction d'inspection peut intervenir dans la collectivité : il va contrôler l'application des règles relatives à l'hygiène et à la sécurité du travail, et propose également toute mesure de manière à améliorer l'hygiène et la sécurité du travail, coût : 65 € de l'heure.

Aide au recrutement

Le CDG 21 peut vous aider pour vos recrutements avec un intervenant neutre, et pour vos postes sensibles. Le service analyse et formalise le besoin, définit le poste rédige le profil, effectue la publicité et la recherche de candidatures. Nos spécialistes étudient les candidatures et participent au choix final. Cette mission est comprise pour partie dans les cotisations obligatoire et additionnelle, et sur devis : 88 € de l'heure.

Mission audit organisationnel

Le CDG 21 réalise sur demande, des organigrammes, rédige des fiches de postes, charte informatique, temps de travail, règlement intérieur, régime indemnitaire ...

Le coût : 65 € de l'heure ou 88 € de l'heure selon le spécialiste mis à disposition.

SOS archives : classement des archives et archivage électronique

Le traitement des archives des communes vous est proposé, par un personnel diplômé et spécialisé mis à disposition par le CDG 21 (sous le contrôle du service des archives départementales). Mission de base : 70 € de l'heure et subvention du Conseil départemental de Côte d'Or en déduction.

La médiation

Le CDG 21 assure, via une convention avec la collectivité ou l'établissement public qui le sollicite :

- . la médiation préalable obligatoire,
- . la médiation à la demande des parties,
- . la médiation à la demande du juge administratif

Le coût :

- . pour la médiation obligatoire : 400 € pour 8 heures (2 x 3 heures + 2 heures de préparation et entretiens pré médiation). Au-delà de 8 heures : 88 €/heure.
- . pour la médiation conventionnelle et la médiation à la demande du juge administratif : 500 € par médiation.

La mission coaching

Assurée par un coach certifié, cette mission est proposée tant aux agents qu'aux élus.
Sur devis : 88 €/heure.

Les enquêtes administratives

Les enquêtes administratives sont réalisées sur devis : 88 €/heure.